



FACTURE CANTINE TRIMESTRE JANVIER-MARS 2020

publié le 21/01/2020

Les factures de cantine du 1er trimestre ont été distribuées le 20, 21 et 22 janvier 2020. (chemise jaune)

Elles sont à régler avant le 03 février, par chèque ou espèces, excepté pour ceux payant par virement mensuel.

En cas d'impossibilité de payer la facture à temps, merci de me contacter afin que nous puissions trouver une solution (dossier de fonds social, bourse départementale, échéancier...)

Merci.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.